

Date de transmission de l'acte: 17/02/2025

Date de réception de l'AR: 17/02/2025

066-246600415-DE_010_2025-DE

AGEDI

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE REUSSITE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)	Nombre de Conseillers : 35 En exercice : 35 Présents : 29 Votants : 30 Délib. n° 13– 04/02/2025
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Ille sur Têt, Salle la Catalane, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Mardi 28 janvier 2025

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine(T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LOPEZ Raphaël(T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T),MORAGAS Nathan (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), FORASTE Guy (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T),

Absents ayant donné pouvoir : PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T),

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 17/02/2025

Date de reception de l'AR: 17/02/2025

066-246600415-DE_010_2025-DE

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'en décembre 2021, la Communauté de communes s'est engagée dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

CONSIDERANT que cette nouvelle génération de contrats territoriaux, institue un nouveau cadre de travail contractuel, avec une méthode qui part des enjeux et des besoins propres à chacun des territoires, pour construire un projet stratégique global, pluriannuel en lien avec l'ensemble des actions que l'Etat peut accompagner.

CONSIDERANT que pour faire face aux défis environnementaux, le Président de la République a lancé le 25 septembre 2023 une vaste démarche de planification écologique. Cette planification fixe un cadre national commun et une trajectoire cible de réduction de notre empreinte écologique, à la fois en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation et de restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources, ainsi que d'adaptation au changement climatique.

CONSIDERANT que l'ancien Contrat de Relance et de Transition Ecologique évolue ainsi en Contrat de Réussite et de Transition Ecologique amenant les collectivités à conduire la planification écologique au sein des territoires, en cohérence avec les ambitions fixées par les COP régionales, pour relever les cinq défis majeurs que sont:

- La réduction écologique des émissions de gaz à effet de serre et la limitation des effets du changement climatique ;
- L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement ;
- La préservation et la restauration de la biodiversité ;
- La préservation des ressources ;
- La réduction des pollutions qui impactent la santé.

CONSIDERANT que la communauté de communes Roussillon Conflent, par cet avenant n°1 au CRTE, actualise les éléments de diagnostic territorial et met également en évidence ses engagements, ses avancées récentes et la participation du territoire à l'atteinte des objectifs de la COP Régionale Occitanie et ceux de la planification écologique nationale.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE l'actualisation du CRTE

VALIDE l'avenant n°1 au CRTE (Document joint en annexe)

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc BLANCHINI

